

Comité permanent du droit des brevets

Trente-cinquième session
Genève, 16 – 20 octobre 2023

RECTIFICATIF CONCERNANT LE DOCUMENT SCP/35/7

Document établi par le Secrétariat

1. Au paragraphe 100, la référence à la “loi relative aux inventions de salariés” devrait être remplacée par “loi allemande sur les brevets”.
2. Dans la note de bas de page 173, les mots “Les articles 40 à 44” devraient être remplacés par “Les articles 40 à 42”.

[Fin du document]